



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service de l'environnement
Unité Espace rural et biodiversité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

ARRAS, le 22 avril 2024

Courriel : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr

Délai de consultation : 15 jours minimum

**DEMANDE DE DÉROGATION AUX INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS PORTANT SUR UNE
ESPÈCE PROTÉGÉE, LE GOÉLANDS ARGENTÉS (LARUS ARGENTATUS) SUR LES ZONES
MYTILICOLES SUR BOUCHOTS DU PAS-DE-CALAIS**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Application des articles L. 120-1 et L. 123-19-2 du code de l'environnement relatifs à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

Conformément à l'article L. 411-2 du code de l'environnement, un dossier de demande de dérogation aux interdictions d'opérations portant sur une espèce protégée, le goélands argentés (*Larus argentatus*) sur les zones mytilicoles sur bouchots du Pas-de-Calais a été déposé par le comité régional de la conchyliculture Normandie/Mer du Nord.

Dans le but de protéger leur exploitation de bouchots à moules, les propriétaires sont amenés à procéder à des opérations d'effarouchement et des tirs létaux pour maintenir l'efficacité de ces mesures. et en complément de mesures préventives.

Les éléments du dossier répondent aux motivations et conditions définies dans l'article précité à savoir :

- Il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes. Les mesures permettant d'éviter ou de réduire l'impact de l'espèce ont été mises en œuvre
- La dérogation ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations de l'espèce considérée dans son aire de répartition naturelle
- Les opérations visent à prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage,

Ce dossier est soumis à l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Hauts -de-France.

Les contributions sur ce dossier peuvent être adressées par voie électronique, du 23 avril 2024 au 9 mai 2024 inclus, à l'adresse suivante : ddtm-participation-public@pas-de-calais.gouv.fr.